

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/02/18

Date de convocation  
**20 janvier 2026**

L'an deux mil vingt six

le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

Date d'affichage  
**27 janvier 2026**

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 26

Monsieur Alain CAYET

Présents : 20

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -

Votants : 21

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -

Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

MC

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

**Objet : Demande de subvention auprès du Centre National du Livre**

Monsieur le Maire expose :

La 12<sup>ème</sup> édition de Partir en Livre aura lieu du 17 juin au 19 juillet 2026.

Au travers de cette thématique, Partir en Livre invite petits et grands à explorer l'univers foisonnant des héros. Une thématique forte, inspirante et fédératrice, qui résonne tout particulièrement avec les imaginaires de l'enfance et de l'adolescence.

Dans ce cadre le CNL propose des aides financières aux structures impliqués dans cette dynamique.

La médiathèque ludothèque de Saint Nicolas lez Arras s'investit et répond aux objectifs fixés dans le dispositif « Partir en Livre ». C'est pourquoi une demande de subvention sera déposée.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter le CNL pour l'obtention d'une aide financière pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 3 février 2026  
Le Maire,  
Alain CAYET.

